

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X" - FONDO BNPP SEICEDOLE (FR0011554948)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif de tirer profit des rendements des emprunts d'Etats et d'entreprises de la zone OCDE et de distribuer un revenu annuel ou semestriel. Ces revenus distribués seront détachés de la valeur liquidative et viendront ainsi en diminution du montant de cette dernière. La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Le niveau des distributions pourra être comparé à la moyenne des rendements annuels de l'indice EuroMTS Italian Government 1-3 ans sur la période de référence. Toutefois, l'évolution de la valeur liquidative du FCP pourra s'écarter sensiblement de l'évolution de l'indice EuroMTS Italian Government 1-3 ans.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP pourra être investi jusqu'à 100% de son actif net en obligations et titres de créances négociables d'Etat, d'entreprises publiques ou privées. Ces titres seront libellés en devises de la zone OCDE.

Les investissements porteront principalement sur des émetteurs de catégorie «Investment Grade» à la date d'achat.

Le FCP pourra investir jusqu'à 20% de ses actifs en émetteurs de catégorie spéculatifs «High Yield» à la date d'achat. Ces règles de notation ne s'appliquent pas aux titres de créances ou obligations émis par BNP Paribas.

La fourchette de sensibilité du fonds sera de 0 à +5.

Le FCP pourra investir jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens relevant des classifications AMF ou équivalentes suivantes : monétaires et/ou monétaires court terme, obligataires ou diversifiés et dans la limite de 30% dans des parts ou actions de FIA ou de fonds d'investissement étrangers respectant les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et relevant des classifications susvisées.

L'équipe de gestion pourra aussi mettre en oeuvre des stratégies de gestion actives de taux, afin de générer des rendements absolus additionnels.

Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change, dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, de crédit et de change.

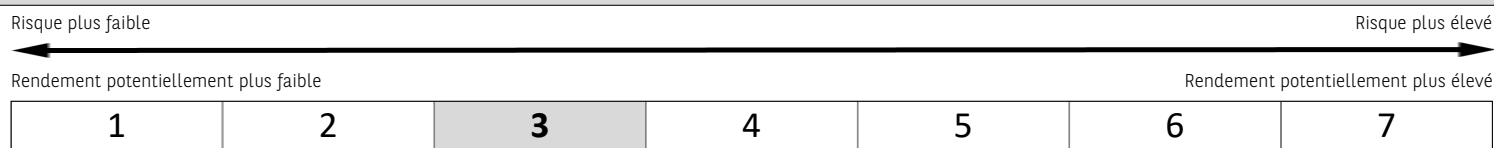
Les demandes de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 16 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution. En cas de distribution, la fréquence de distribution sera annuelle.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.
- Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 6,00%
-----------------------	----------------------------

Frais de sortie	Néant
------------------------	-------

Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	0,02% (*)
-----------------------	-----------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
----------------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

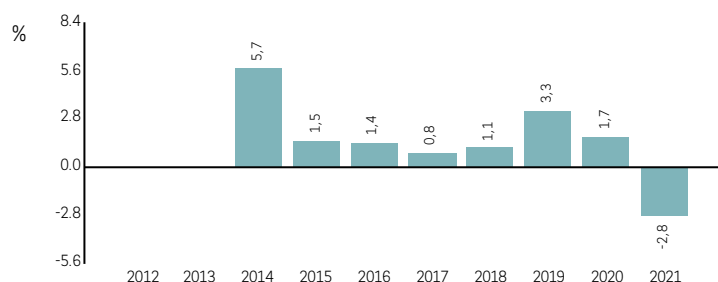
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



■ Catégorie de part X - FONDO BNPP SEICEDOLE

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 31 octobre 2012;
- La part a été créée le 02 septembre 2013.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Les(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change